



Changement de forme juridique de l'employeur

Par **Brillante**, le 11/01/2015 à 16:21

Bonjour. Je suis salariée depuis 2007 dans un cabinet médical avec un CDI à temps partiel pour 24.5 h. Je bénéficie d'une RQTH. Mon employeur qui était le Dr du cabinet, crée un SCM avec 2 autres médecins. Je vais désormais être salariée de cette SCM. Qu'est ce que cela change pour moi? Mon nouvel employeur, la SCM, doit-elle me faire un nouveau contrat de travail ou un avenant à l'ancien contrat? Quelles mentions particulières doivent être inscrites? Auriez-vous un modèle? Je vous remercie

Par **P.M.**, le 11/01/2015 à 17:24

Bonjour,
Normalement, le contrat de travail est transféré sans modification essentielle et si l'on vous faisait signer un nouveau contrat ou un avenant, il faudrait être vigilante pour que ce soit le cas...